

Rôle de la séance publique du 04/10/2024 à 09h00

Président : Monsieur GEFFRAY
Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

01) N° 2302571 **RAPPORTEUR : M. PENHOAT**

Demandeur	EAU DU PONANT	SELARL CORNET VINCENT SEGUREL
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

Requête de la SA EAU DU PONANT contre le jugement n° 2003734 du 28 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté d'une part, sa demande d'annulation de la décision du 22 juin 2020 du directeur en charge de la direction spécialisée du contrôle fiscale centre-Ouest, et d'autre part, sur sa demande de prononcer la décharge des droits supplémentaires de cotisation foncière des entreprises qui lui ont été assignées dans les rôles de la commune de Brest (Finistère) au titre des années 2013 à 2016.

02) N° 2302572 **RAPPORTEUR : M. PENHOAT**

Demandeur	EAU DU PONANT	SELARL CORNET VINCENT SEGUREL
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

Requête de la SA EAU DU PONANT contre le jugement n° 2003735 du 28 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté d'une part, sa demande d'annulation de la décision du 22 juin 2020 du directeur en charge de la direction spécialisée du contrôle fiscale centre-Ouest, et d'autre part, sur sa demande de prononcer la décharge des droits supplémentaires de cotisation foncière des entreprises qui lui ont été assignées dans les rôles de la commune de Brest (Finistère) au titre de l'année 2018.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

03) N° 2302573 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	EAU DU PONANT	SELARL CORNET VINCENT SEGUREL
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

Requête de la SA EAU DU PONANT contre le jugement n° 2003736 du 28 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté d'une part, sa demande d'annulation de la décision du 22 juin 2020 du directeur en charge de la direction spécialisée du contrôle fiscale centre-Ouest, et d'autre part, sur sa demande de prononcer la décharge des droits supplémentaires de cotisation foncière des entreprises qui lui ont été assignées dans les rôles de la commune de Plougastel Daoulas (Finistère) au titre des années 2013 à 2016.

04) N° 2302574 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	EAU DU PONANT	SELARL CORNET VINCENT SEGUREL
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

Requête de la SA EAU DU PONANT contre le jugement n° 2003737 du 28 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté d'une part, sa demande d'annulation de la décision du 22 juin 2020 du directeur en charge de la direction spécialisée du contrôle fiscale centre-Ouest, et d'autre part, sur sa demande de prononcer la décharge des droits supplémentaires de cotisation foncière des entreprises qui lui ont été assignées dans les rôles de la commune de Plougastel Daoulas (Finistère) au titre de l'année 2018.

05) N° 2401477 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	M. K Rais	Me SMATI
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	

M. Rais K demande à la cour d'annuler le jugement n° 2304521 du 8 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 16 août 2022 du préfet de Maine-et-Loire portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

06) N° 2401489 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	M. K Bikenti	Me TOUCHARD
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

M. Bikenti K demande à la cour d'annuler le jugement n° 2309481 du 5 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 1er juin 2023 du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

07) N° 2401868

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur M. R Ionut Valentin

Me BENVENISTE

Défendeur PREFECTURE DE LA SARTHE

M. Ionut Valentin R demande à la cour d'annuler le jugement n° 2406086 du 12 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 16 avril 2024 du préfet de la Sarthe portant obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi et lui interdisant de circuler sur le territoire français pendant 3 ans.

Rôle de la séance publique du 04/10/2024 à 10h00

Président : Monsieur GEFFRAY
Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU**01) N° 2400243 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE**

Demandeur	SAS ALJA	LES CONSEILS D'ENTREPRISES (LCE QUIMPER)
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

la société par actions simplifiées (SAS) ALJA demande à la cours de réformer le jugement n° 2101846 du 29 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a d'une part, constaté qu'il n'y avait plus lieu de statuer à concurrence du dégrèvement prononcé en cours d'instance, à hauteur des sommes, en droits, de 105 euros en 2016 et de 128 euros en 2017, ainsi que les pénalités à due proportion, et d'autre part, a rejeté le surplus de leurs conclusions, tendant à la décharge des cotisations de taxe sur les salaires au titre des années 2016 et 2017 ainsi que les pénalités correspondantes.

02) N° 2400256 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	EURL COMPLEXE AQUATIQUE DE L'OCEAN	LES CONSEILS D'ENTREPRISES (LCE QUIMPER)
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) Complexe aquatique de l'Océan contre le jugement n° 2101848 du 20 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à la décharge des cotisations de taxe sur les salaires mise à sa charge au titre des années 2015 à 2017 et les pénalités correspondantes.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

03) N° 2400257 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	EURL COMPLEXE AQUATIQUE DE BRETAGNE ORIENTALE	LES CONSEILS D'ENTREPRISES (LCE QUIMPER)
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) Complexe aquatique de Bretagne orientale contre le jugement n° 2101849 du 20 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à la décharge des cotisations de taxe sur les salaires mise à sa charge au titre des années 2015 à 2017 et les pénalités correspondantes.

04) N° 2400325 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	EURL PGC CONSULTANT	SELARL BRETLIM FORTUNY
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

la société PGC CONSULTANT demande à la cour de réformer partiellement le jugement n° 2100198 du 6 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à accroître respectivement de 64 992 euros et 34200 euros les résultats déficitaires de l'entreprise, et de décharger M. G , gérant, des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et des contributions sociales mises à sa charge au titre des années 2017 et 2018 ainsi que les pénalités correspondantes.

05) N° 2400326 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	M. G Pierre	SELARL AODEN
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

M. Pierre G demande à la cour d'annuler le jugement n°2101524 du 6 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à prononcer la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et des contributions sociales mises à sa charge au titre de l'année 2014 et des pénalités correspondantes ainsi que la réduction des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et des contributions sociales mise à sa charge au titre des années 2015 et 2016.

06) N° 2303191 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	Mme D Kadia	Me RODRIGUES DEVESAS
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

Mme Kadia D demande à la cour d'annuler le jugement n°s 2104970 et 2203605 du 6 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 3 décembre 2021 du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

07) N° 2303685

RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur Mme O Vanessa

Me BLIN

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Mme Vanessa O demande à la cour d'annuler le jugement n° 2307436 du 15 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 10 mai 2023 du préfet de la Loire-Atlantique portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.